L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 9 AOUT 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 9 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par C. R. Giraudey, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, maison de résidence rue Dauphine No 140, entre Bourbon et Dauphine; charmant cottage avec cinq terrains gis au No 319 rue Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec; aussi, un agréable cottage avec 12 lots, sur la ligne des chars de la rue Dauphine, près le couvent des Ursulines.

Grande marchée.—Aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en propriétaire de ville, comprenant des magasins et des résidences, et des lots bons pour bâtisses, situés dans les principaux quartiers des 1er, 2d, 3e, 4e et 6e Districts, assurés comme devant être positivement vendus pour le compte de succession et autres intéressés, par C. R. Giraudey, encanteur.

Le lots est considérable et comprend des résidences élégamment bâties, fornant l'encoignure sud-ouest des rues St-Charles et Thalie, et rue Thalie, entre les rues St-Charles et Carondelet—un des plus agréables et respectables voisinages de cette superbe avenue. Elles sont dans un excellent état, ayant été bâties tout récemment—offrant tout ce qu'on peut désirer pour des résidences centrales et confortables. La maison en bois, bien située, de la rue Prytanée No 31; le grand cottage en bois, tout récemment bâti, avec 12 lots rue Dauphine; le magasin en briques, solidement construit et central, rue de la Douane No 140, près de la rue du Canal; le cottage rue Calyxte et Ferrier et les lots bons pour bâtisses, au coin des rues St-Charles et Milan, forment les principaux attraits de la vente et sont digne de l'attention de ceux de nos lecteurs qui cherchent des placements sûrs et profitables.

Voir les plans à la vente et les annonces descriptives pour les conditions et tous autres renseignements.

Conspiration permanente.

Le secrétaire du Trésor aspire à la présidence des Etats-Unis, et croit y avoir des titres plus légitimes qu'aucun de ses concurrents républicains. Il a administré les finances fédérales avec un certain succès, si toutefois nous prenons en considération la fermeté avec laquelle il a tenu à l'exécution de la loi sur la reprise des payements en espèces. L'affaire a réussi, on ne saurait le nier, mais elle ne pouvait manquer de réussir puisqu'elle était à peu près accomplie par le cours naturel des choses avant que le temps fixé par le Congrès fut arrivé. En conséquence, à part l'obstination que M. Sherman a mise à appuyer une mesure arrêtée depuis longtemps par son propre parti, nous ne voyons pas trop ce qu'il y a gain du sien et la considération personnelle à laquelle il aurait droit en ce qui concerne le succès de la mesure.

M. Sherman aurait-il en, d'autre part, un mérite financier assez brillant pour qu'on fût obligé de le reconnaître tout d'abord sans hésitation ni conteste? Non. M. Sherman n'a eu d'autre succès que celui que la loi avait préparé et assuré, et d'autre mérite que celui que tout autre secrétaire des finances eût eu à sa place. Il n'a pas fait d'opérations extraordinaires que nous sachions; il a suivi la voie ouverte par la loi, ce qu'il était obligé de faire, et le résultat de son administration a été plutôt une augmentation qu'une diminution de dette.

Ses amis disent qu'il ne pouvait faire davantage et qu'il a été un fidèle observateur et exécuteur des intentions du Congrès. Il n'y aurait pas là un grand mérite, mais on peut soutenir qu'un autre secrétaire du trésor, tout en respectant la loi sur la reprise des paiements en espèces et en s'opposant à ce que le délai pour l'application de cette mesure fut prolongé, aurait pu faire quelque chose de plus dans l'intérêt de la fortune générale. Il y avait la voie de l'économie, voie toujours ouverte à l'homme public judicieux et intègre qui veut y entrer franchement. Un secrétaire du trésor n'a pas que des chiffres à aligner et que des opérations de routine à suivre. Son esprit peut s'exercer sur toute espèce de sujets dépendant de l'administration nationale. Un secrétaire du trésor est tout à la fois secrétaire d'Etat, secrétaire de la marine, de la guerre et de l'intérieur. Par des raisons d'économie, il domine tous ces divers départements et fait sentir sur tous les points le besoin de la réforme. Le champ est vaste et exige un esprit de combinaison embrassant beaucoup de matières. A défaut d'esprit, il y a la volonté qui y supplée, et un homme de facultés ordinaires, mais animé de bonnes intentions, d'intentions droites et honnêtes, peut encore accomplir de grandes choses au milieu de difficultés réputées insurmontables.

M. Sherman s'est bien gardé d'entrer dans cette voie. Il est resté étroitement cloqueuré dans sa sphère comme s'il n'eut été qu'un officier inférieur ou un commis, et prenant le budget tel que son prédécesseur le lui avait laissé, il en a suivi servilement pour répondre à tous les besoins ordinaires, sans penser un instant qu'avec une exploitation habile des ressources financières du pays, il parviendrait peut-être à mettre un terme à cette dépression commerciale dont on se plaint en tant de lieux.

Il est vrai aussi de dire que M. Sherman avait ses calculs particuliers, et que visant à la présidence des Etats-Unis, il ne voulait rien entreprendre qui fut de nature à nuire à des titres acquis. Ces titres sont un long service au Sénat des Etats-Unis, une fidélité inébranlable au parti républicain, les faveurs ministérielles dont il n'a pas été avare à l'égard de ses concitoyens d'un grand Etat, surtout depuis l'avènement de M. Hayes à la présidence, car on a calculé que par M. Hayes et M. Sherman les hommes de l'Ohio avaient obtenu et pour ainsi dire accaparé les plus belles places du gouvernement fédéral, et ce n'est pas tout. M. Sherman est encore le frère du célèbre général de ce nom, qui est le généralissime des armées de la République. Ce titre en vaut beaucoup d'autres et bien que nous ne le comptions que pour mémoire, il vaudra au secrétaire du trésor des adhésions nombreuses lorsque la convention républicaine sera appelée à délibérer sur le choix d'un candidat pour la présidence des Etats-Unis.

En dehors de ces titres, M. Sherman ne néglige rien de ce qui peut le faire apprécier de son parti; il ne néglige rien par conséquent de ce qui peut nuire au Sud. A ce propos, nous citerons un fait qui nous paraît passer un peu trop inaperçu et qui vaut la peine d'être signalé. Nous avons trouvé dans nos nouvelles télégraphiques une dépêche de Washington du 6; portant que le secrétaire du Trésor a approuvé l'opinion de l'avocat de ce département, et qu'il a décidé de remettre toutes les amendes et pénalités encourues par les bateaux de la compagnie de Memphis et de St Louis pour avoir transporté un excédant de passagers, pendant l'exode de la population de couleur des Etats du Mississippi et de la Louisiane.

C'est là un sans façon qui nous semble d'une audace extrême. Il y a une loi qui règle le nombre des passagers à bord des bateaux à vapeur aussi bien que des navires, et quand ce nombre est dépassé, c'est un cas d'amende auquel si l'Etat silionnant les eaux intérieures, si navire voyageant sur les mers ne peut échapper. Mais M. Sherman n'y regarde pas de si près, et dès qu'il s'agit de dépeupler les Etats du Sud de leur race de couleur, tous les moyens sont bons, et il est prêt à les favoriser, n'importe, en cela aux bénéfices d'un ancien carpetbagger, représentant du Sénatorien public de l'Ohio sous Washington, le gouvernement Cleveland, l'intégre sénateur.

On ne sait, à l'égard de cette immunité accordée aux bateaux de l'exode, le sentiment qui domine le plus dans l'esprit de Sherman. Croit-il que tous les moyens de transport sont unis bons quand il s'agit de nègres? Croit-il que le Sud a fait subir à ces nègres émancipés assez de maux et de souffrances pour qu'il soit permis de les enlever de là par tous les moyens? Croit-il que l'intérêt européen des Etats du Nord leur commande de favoriser cette émigration et que l'existence du parti républicain y est attachée? car pour Sherman cette dernière considération a beaucoup de puissance.

Pour notre part, nous ne doutons pas que la sollicitude du secrétaire du trésor pour les nègres ne soit la dernière chose qui l'anime. Il est assez bien informé pour savoir que les nègres libres ont été traités au Sud comme les blancs et sans la moindre différence dans l'exercice des droits civils et politiques. Il sait aujourd'hui qu'en Louisiane leur avenir de citoyens a été assuré par la Constitution même qu'ils seront bientôt appelés à ratifier, ce qu'ils ne manqueront pas de faire, vu les expressions de gratitude que leurs propres représentants ont prodiguées à la Convention; M. Sherman est assez intelligent pour comprendre que le climat du Sud est le climat qui convient le mieux à la race africaine et que son transfert au Nord sera pour elle une cause certaine de destruction rapide. Il sait tout cela aussi bien que nous, mais la politique l'emporte sur ces considérations misérables. Il ne s'agit pas en effet de l'amélioration de la race de couleur ou de son bien être, il s'agit du succès du parti républicain dont M. Sherman est un des chefs; il s'agit en outre de ses prétentions à la candidature présidentielle; il s'agit du vote de l'Ohio sans lequel un président républicain ne peut être élu, et même avec lequel il n'est pas sûr qu'il soit élu. Le jeu est serré; il faudra, que le parti de M. Sherman, ait recours aux moyens ordinaires et extraordinaires pour l'emporter. En conséquence aucun de ces moyens ne sera négligé, surtout aucun des moyens qui dépendent du secrétaire du trésor.

Il s'en suit que les bateaux à vapeur du fleuve auront carte blanche pour prendre autant de passagers noirs qu'il s'en présentera et pour les emmener à St-Louis. Il est même probable qu'on les emmènera ailleurs afin de les faire voter là où besoin sera. Le vote de l'Ohio est incertain, mais avec une adjonction de 10,000 électeurs noirs, il ne le serait plus, et comme on a plus d'un au encore pour préparer cette grande affaire, les Républicains comptent qu'elle sera accomplie à temps pour les élections présidentielles. Il est même probable que non-seulement les bateaux à vapeur pourront recevoir autant de passagers noirs qu'ils voudront, mais encore qu'ils auront ordre de les recevoir pour rien, le parti républicain se chargeant d'acquitter les frais de cette émigration de voisinage à voisinage, non pour le plus grand bien de la race africaine, mais pour la prospérité du parti. Il est donc évident que ce parti continuera à conspirer concontre le Sud, tant que le Sud restera démocrate, et qu'au nombre des conspirateurs, il faut compter en première ligne M. John Sherman, secrétaire du Trésor.

LIBRAIRIE HÉBERT.—La maison Hébert, sise au coin des rues Chartres et Bienville, vient de recevoir l'*Illustration* et le *Monde Illustré* du 19 juillet.

POUR LA RIVIÈRE ROUGE.—Nous apprenons qu'aussitôt que la navigation de la Rivière Rouge sera ouverte, les capitaines Dick Tinnott et Noah Scevell en profiteront, chacun avec un nouveau bateau à vapeur de première classe, et qu'ils feront un service régulier entre la Nile-Orléans, Alexandrie et Grand-Ecore. L'un partira tous les samedis et l'autre tous les mardis. Cette nouvelle fera plaisir à ceux qui s'intéressent au commerce du coton, ce qui veut dire à un nombre immense de gens.

La 12e commission d'initiative a pris, hier, en considération, la proposition de loi de M. Boysset, relative à une nouvelle investiture de la magistrature, et qui est ainsi conçue :

"Art. 1er.—Dans le délai de trois mois, à partir de la promulgation de la présente loi, le gouvernement devra conférer l'investiture aux magistrats actuels de tout ordre et de tous degrés.

"Art. 2.—Tous les magistrats qui, d'ici à l'expiration de ce délai, n'auront pas reçu cette investiture, cesseront leurs fonctions de plein droit.

"Art. 3.—Les magistrats qui n'auront pas reçu l'investiture pourront être admis à obtenir une pension de retraite, s'ils ont au moins vingt ans de services effectifs.

"La pension sera calculée, en ce cas, sur la moitié de la moyenne des cinq dernière années.

M. Rubillard a été nommé rapporteur.

—*Le Bulletin des lois de l'Empire d'Allemagne* publie la loi concernant le tarif douanier et l'impôt sur le tabac. Les nouveaux droits seront prélevés dès aujourd'hui sur le fer, le houblon, les instruments, les chandelles, les articles de pâtisserie (à l'exception des montres), les graisses, le pétrole, le bétail et les autres animaux; à partir du 1er octobre, sur les grains et le bois; à partir du 1er juillet 1880, sur le lin et les matières premières employées dans les filatures (à l'exception du coton), et à partir du 1er janvier 1880 sur tous les autres articles figurant au tarif douanier, y compris les montres.

—D'après des informations autrichiennes, dit la *Correspondance Havas*, on peut regarder comme démasé de tout fondement la nouvelle publiée par un journal du matin, et portant que des pourparlers auraient été engagés avec M. le maréchal de Mac-Mahon, en vue de lui faire accepter le gouvernement militaire de Paris.

—On lit dans l'*Armée française*:

"Depuis une dizaine de jours, on faisait courir le bruit que M. le général du Barail venait de faire acte formel d'adhésion au gouvernement de la République.

"Quoique cette nouvelle nous fût parvenue de bonne source, nous ne l'aurions pas publiée, si M. le général Bourbaki n'avait pas fait, cette semaine, une démarche semblable, démarche dont tous les journaux ont parlé."

—Un comité vient de se former à Paris, pour élever, par souscription, un monument à la mémoire de Théophile Gauthier.

—Il est nullement question d'une grande fête à l'Elysée, comme on l'avait dit. M. Grévy a beaucoup admiré le faste du président de la Chambre; mais il n'a nullement l'intention de l'imiter.

—Le 24 juillet a eu lieu, à la frontière suisse, une rencontre à l'épée entre M. Derias, rédacteur du *Petit Lyonnais*, et M. Ferrouillat, rédacteur du *Lyon républicain*.

M. Ferrouillat a été blessé légèrement à la main.

—M. Auguste Courmeron, fondateur du *Tintamarre* et du *Tam-Tam*, est mort le 25 juillet, dans sa soixante-dix-huitième année.

—Le Washington, Washington—Cet incomparable nom date des années héroïques, de temps et et qui oiseux, et dont les blanchisseurs sont depuis longtemps approuvés en tout âge, spécialement pour les chemises, pour les pantalons et les robes de nuit, et en même temps, pour ceux qui préfèrent un bon linge, sans pouvoir pourtant se permettre le luxe du Washington. Une collection de ces robes de nuit, et de chemises de Washington, vient d'être reçue à la maison de la rue Chartres, en face du Bureau de Poste, et sera vendue à des prix très modérés. Du reste on trouvera le Washington et d'autres marques de chemises et de robes de nuit dans les bons magasins de Nouvelle-Orléans.

FEUILLETON.

Nous commencerons demain la publication d'une nouvelle très originale, écrite dans un style très pur et très élégant, de Jacques Vincent. Cette nouvelle qui vient de paraître dans le *Revue des Deux-Mondes* a pour titre LE RETOUR DE LA PRÉFECTURE.

L'ÉMIGRATION EN FRANCE.

Le phénomène de l'émigration est un de ceux qui sollicitent au plus haute titre l'attention des gouvernements.

Il peut en effet les pays riches et jeunes qui voient se diriger vers eux les courants d'émigration sortis des pays plus anciens et moins favorisés de la nature ou de la fortune.

L'immigration est la source de formation et d'accroissement des nations nouvelles, comme elle est la cause d'appauvrissement des peuples anciens. Aussi avons-nous le plus vif intérêt le rapport fait à M. le ministre de l'intérieur par M. Bouchez-Cadault sur l'émigration française pendant les années 1875, 1876, 1877. On démontre à la fois très sobre et très clair, vaut la peine d'être analysé.

L'émigration de nos nationaux qui a eu lieu sous le contrôle et la surveillance de nos agents spéciaux, se répartit ainsi par année :

1875, 4,464; 1876, 2,867; 1877, 3,668—10,997.

En rapprochant ces résultats de ceux des trois années de 1872, 1873 et 1874, on constate une décroissance considérable dans le chiffre des émigrants français pendant les trois dernières années.

La différence qui ressort du tableau comparatif ci-après est de 14,867.

Années.	Nombre.	Total.
1872	49,679	
1873	48,023	122,058
1874	24,356	
1875	26,893	
1876	23,424	70,591
1877	20,074	

D'après les trois tableaux numéro 1 qui contiennent le mouvement de l'émigration pendant les années 1875, 1876 et 1877, les dix départements qui ont fourni le plus fort contingent sont les suivants: Basses-Pyrénées, Gironde, Corse, Hautes-Pyrénées, Seine, Cantal, Gard, Savoie, Rhône et Drôme. Il ne s'agit que du chiffre brut des émigrants. Mais si on considère l'émigration par rapport au chiffre de la population du département, les dix départements qui ont été le plus atteints par l'émigration sont les suivants: Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Savoie, Bouches-du-Rhône, Corse, Doubs, Cantal, Gers et Basses-Alpes.

Les résultats du mouvement de l'émigration par les ports, pendant ces deux mêmes périodes, suivent à peu près la même marche décroissante. Les émigrants français et étrangers embarqués sous le régime de l'émigration dans les ports du Havre, de Bordeaux, de Marseille et de Bayonne se répartissent ainsi:

Années.	Nombre.	Total.
1872	49,679	
1873	48,023	122,058
1874	24,356	
1875	26,893	
1876	23,424	70,391
1877	20,074	

La diminution pendant les trois dernières années a été de 51,667.

Le manque de travail, la perspective ou le désir d'un bien-être plus facile, parfois l'esprit d'aventure sont, en général, les principaux mobiles qui déterminent l'individu à émigrer. Si donc une décroissance considérable s'est produite pendant ces dernières années, dans le courant de l'émigration de nos nationaux, on est vraisemblablement autorisé à l'attribuer, en grande partie, à une amélioration dans la situation de la population des campagnes au sein de laquelle se recrutent plus particulièrement les émigrants, et, à ce point de vue, il y a lieu de se féliciter d'un pareil résultat favorable surtout à l'agriculture à qui elle laisse un plus grand nombre d'ouvriers.

Cette diminution s'explique aussi par d'autres causes. L'émigration pour le Canada a presque complètement cessé; en outre, elle a été préjudiciée aux Français pour le Venezuela, depuis le mois de mai 1875, et pour le Brésil, depuis le mois de septembre de la même année. Les expéditions transatlantiques sont signalées, par l'administration et par des correspondances particulières, comme n'offrant pas de ressources suffisantes et même de sécurité pour la vie des émigrants. Enfin l'administration qui a des devoirs de protection à remplir à l'égard de nos nationaux, à constamment veillé à ce que le commerce de l'émigration fût pratiqué dans des conditions aussi loyales que possible, en empêchant le colportage des prospectus mensongers et en repoussant les agents subalternes qui ne présentaient aucune garantie de moralité. Ces observations s'appliquent également au mouvement de l'émigration par nos ports.

Il faut ajouter aux causes qui viennent d'être indiquées la concurrence faite depuis quelques années par le port d'Anvers, dont les clientèles ont attiré par une diminution du prix de transport résultant des tarifs communs qui existent entre les chemins de fer français et les chemins de fer belges, et n'ont pas assujettie à la formalité du passeport au moment de l'embarquement.

Pendant la période décennale de 1865 à 1874, dont il a été rendu compte dans le dernier rapport, les départements qui avaient fourni le plus grand contingent à l'émigration présentaient également les chiffres les plus considérables d'individus qui n'avaient pas satisfait à la loi sur le recrutement. Il en a été de même pendant ces trois dernières années. Toutefois, en comparant les résultats de la période précédente avec ceux des années 1875, 1876, 1877, on constate une diminution notable dans le chiffre des insoumis depuis trois ans.

Ainsi, la moyenne de cette catégorie, pendant les dix années 1865 à 1874, était de 160 pour les Hautes-Pyrénées, elle est descendue à 45 pour les trois dernières années; elle était de 56 dans la Haute-Garonne, elle n'a plus été que 10 dans la période qui nous occupe; dans le Gers, elle était de 27, elle est descendue à 10 pour les trois dernières années.

Deux départements, les Hautes-Alpes et le Rhône, offrent des résultats contraires à la décroissance généralement constatée dans le chiffre des insoumis. Dans l'un, la moyenne, qui était précédemment de 26 individus, a été de 41 pour les trois dernières années, et dans l'autre elle est montée de 11 à 40.

L'émigration française, pendant ces trois dernières années, se répartit ainsi par sexe:

Années.	Masculin.	Féminin.
1875	3,269	1,195
1876	2,135	732
1878	2,457	1,209
Totaux...	7,861	3,136

Dans cet ensemble, l'élément agricole s'élève à 35 0/0, proportion inférieure à celle des années 1872, 1873, 1874. Le surplus est fourni par la population industrielle et par diverses professions.

Les pays de destination se classent dans la proportion suivante pour le courant de l'émigration française pendant la même période:

Buenos-Ayres	2,913
Etats-Unis	1,551
Espagne	1,179
Brésil	831
Montevideo	599
Chili	299
Venezuela	296
Antilles espagnoles	245
Canada	184
Turquie	143
Egypte	129
Autres pays	2,628
Total	10,997

Comme par le passé, le Havre est le port où s'effectuent les opérations d'émigration les plus importantes et les plus nombreuses. L'ensemble de ces opérations pendant les trois dernières années est représenté par un total de 97,532 émigrants, qui se répartit ainsi:

1° Emigrants partis sous le contrôle de commissaire de l'émigration 41,711

2° Emigrants partis sur des navires non soumis au contrôle du commissaire de l'émigration 7,716

3° Emigrants ayant fait escale au Havre, embarqués sur des navires venus des ports d'Angleterre, de Belgique et d'Allemagne 48,105

La moyenne annuelle correspondant à chacune de ces catégories est donc de 13,900 émigrants partis sous le contrôle du service, 2,572 partis en dehors du régime de l'émigration et 16,000 ayant fait escale au Havre.

Les 41,711 émigrants embarqués au Havre sous le contrôle du service comprennent:

5,097 Français.—36,614 étrangers.

Le port de Marseille a expédié 21,336 émigrants:

937 Français.—20,399 étrangers.

Le port de Bordeaux, 6,254 émigrants:

2,063 Français.—4,181 étrangers.

Le port de Bayonne, 1,120 émigrants:

513 Français.—607 étrangers.

Ces quatre ports, ont, en conséquence, expédié sous le contrôle du service de l'émigration 70,391 émigrants, savoir:

8,590 Français.—61,801 étrangers.

M. DE LESSEPS A BORDEAUX.

Bordeaux, 28 juillet—M. de Lesseps est monté dans la matinée, à bord du bateau à vapeur "France" de la compagnie "Gironde et Garonne," accompagné de M. Hubert-Delisle, visiteur les carrières dont l'ancien sénateur de la Gironde est propriétaire. A onze heures et demie, au château de Bouilh, une députation envoyée par la commune de Saint-Savinin, et composée de membres de la Société mutuelle, M. de Lesseps a répondu par quelques paroles en faveur des associations ouvrières. A onze heures et demie, un déjeuner de soixante couverts avait lieu au château. Le général Archinard, commandant la subdivision d'Angoulême y assistait.

M. Hubert-Delisle a porté un toast à M. de Lesseps: il lui a souhaité longue vie en disant que chacune de ses années était un bienfait pour l'humanité.

M. de Lesseps a porté un toast au gouvernement de la Colombie.

Le consul de ce pays, M. Tenario, dans sa réponse, a affirmé que les sentiments de son pays sont favorables à l'entreprise du canal de Panama; il a donné l'assurance que son gouvernement protégerait ce grand travail.

Après le déjeuner, on est allé en voiture au petit port de Plagne où des jeunes filles ont offert un banquet à M. de Lesseps.

Il a été reçu à bord du navire par M. Rollet, vice-président de la Société de géographie, qui lui a adressé un discours et lui a promis le diplôme de membre honoraire de la Société.

M. de Lesseps, en remerciant, a signalé les avantages, que le percement de l'isthme de Panama procurera à la marine marchande.

Sur le rivage la foule applaudissait.

Au moment où le bateau passait devant l'île Cazaux, la propriétaire, Mme Pierlot, a fait hisser le drapeau tricolore et tiré des salves d'artillerie.

La compagnie "Gironde et Garonne" a offert à M. de Lesseps un magnifique lunch à bord de la "France". Le vapeur a débarqué au port des Quinconces, en présence d'une foule sympathique. M. de Lesseps, accompagné de M. Hubert-Delisle et du correspondant du "Globe" est descendu à l'hôtel de Paris.

Le dîner a eu lieu à la préfecture.

La conférence n'a pu commencer avant huit heures et demie. La salle du tribunal de commerce siégeait à l'Alhambra. La salle est splendide; on remarque beaucoup de dames en grande toilette. Plus de cinq mille auditeurs y sont entassés.

Une foule énorme se presse dans la salle de la conférence. Parmi les assistants, on remarque: S. Em. le cardinal Donnet, MM. le premier président de la cour, le préfet et le maire de la ville.

L'entrée de M. de Lesseps est saluée par de longs applaudissements. L'illustre ingénieur, décoré de ses ordres, prend place entre MM. Lalande et Hubert Delisle.

Après quelques paroles de bienvenue prononcées par M. Lalande, M. de Lesseps commence sa conférence en racontant l'incident des jeunes filles de Plagne qui lui ont offert un bouquet.

Ce début est vivement applaudi.

A la porte de l'Alhambra, de bruyantes protestations s'élèvent parmi ceux qui n'ont pu trouver place dans l'enceinte.

M. de Lesseps entre en matière en parlant des travaux de l'isthme de Suez. Il ne doute pas de l'avenir et, sans avoir la prétention de prévoir tous les événements, il est rempli de confiance dans la puissance des forces naturelles.

Il aborde ensuite la partie technique des travaux de l'isthme de Suez.

M. de Lesseps fait l'historique de l'entreprise de Panama. Il rappelle qu'un congrès a été réuni par l'amiral de la Roncière en 1875. Ce congrès a nommé une commission chargée d'organiser un congrès international.

Il ajoute que depuis longtemps, le gouvernement américain se préoccupe du percement de l'isthme. Les délégués MM. Wyse et Reclus, conclusient à l'ouverture d'un canal maritime par les bouches de l'Atrato. Ils ont traversé des contrées inexplorées. Le tracé qui leur a paru le plus facile à suivre est celle du tracé du chemin de fer.

Il avait été question d'ouvrir un canal par Nicaragua, en utilisant les lacs, mais ce projet a dû être abandonné à cause de la nécessité d'établir des écluses et du danger des tremblements de terre.

Le projet adopté par M. de Lesseps réduit le parcours à seize lieues. Il ne saurait être question de percer un tunnel. Mieux vaudrait faire sauter une cordillière de 80 mètres, en ayant soin de faire tomber le sommet de la montagne par parties successives.

Les moyens d'existence pour les travailleurs sont facilement assurés et garantis par le gouvernement colombien.

La contrée ou doivent s'opérer les travaux est dans un parfait état de salubrité! On perdra peu d'ouvriers.

La question hygiénique a été étudiée à fond, et aussitôt que la souscription sera couverte, des médecins partiront pour Panama et feront un rapport sur les conditions hygiéniques.

La compagnie de Panama disposera d'assez de ressources pour racheter un certain nombre de nègres brésiliens non encore affranchis que l'on évalue à vingt mille.

M. de Lesseps s'attend à rencontrer pour l'entreprise du Panama la même opposition qui a combattu celle de Suez, et il en s'inquiète.

Il a dit que la résistance systématique et peu raisonnée de lord Palmerston n'a fait, en définitive, qu'assurer le succès de cette première œuvre.

Quant à celle de Panama, il règne une erreur générale sur la doctrine de Monroë.

Cette doctrine, propagée en 1822, avait pour objet de réunir aux prétentions de la Sainte-Alliance, qui voulait supprimer les autres gouvernements.

M. de Lesseps loue le désintéressement des neuf grands établissements financiers de Paris, qui ouvriront leurs guichets aux souscripteurs; il tient à les remercier publiquement de leur concours.

Il dénonce l'assurance que les grands journaux américains sont favorables à l'entreprise de Panama et la seconderont.

Il termine en disant que l'entreprise profitera tout particulièrement à Bordeaux; l'ouverture solennelle du canal aura lieu dans huit ans.

De longs applaudissements couvrent ses dernières paroles.

La séance a été levée à neuf heures et demie.

(*Globe.*)

—Le *Pasquino* a imaginé un piquant dialogue entre un curé de campagne et un vigneron, son paroissien:

..Le vigneron—Monsieur le curé, dites-moi, je vous prie, ce que c'est que ce phylloxera que mon papon craint tant pour nos vignes?

Le curé—Mon ami! c'est un fléau que le ciel envoie sur la vigne de ceux qui n'ont pas soin de cultiver ainsi la vigne du Seigneur.

Les amendes utilisées, les rates et la vessie, deviennent tarifées et leur solidité par les peines dont il est impossible de rendre compte. Quand cela arrive, de ne remplissent plus leurs fonctions que très imparfaitement, et certains défauts, qui sont le résultat d'une détérioration et d'une perte naturelle de force, ne s'échappent plus comme le le devraient, mais restent pour contaminer le sang et développer les humeurs vicieuses et dangereuses qui sont dans le sujet d'autrefois. C'est ce qui rend bien fréquents des "Monsieurs" Hommes Médecins" de signaler dommages les organes urinaires, et de les surprendre du moyen dans un état d'inactivité, qui amène jusqu'à l'épuisement intégral et leur détérioration. Ne vous-il pas mieux adopter un Médicine inoffensif destiné au nettoyer le sang et à l'épurer, que de courir le danger de cette maladie? Chacune du système les nouvelles différences par les humeurs et les rates, et régler et activer l'estomac et le foie, en sont à les effets polychrones de cet inappréciable remède.

Remarquez que quand quelqu'un est sujet à rhume du cerveau, il ne faut pas le laisser aller, mais il faut le guérir. Il faut l'arrêter dès le premier commencement, car il est vrai que le rhume, quand il est négligé, peut facilement dégénérer en une maladie sérieuse. C'est un signe que le système est dérangé. Il faut le remettre en ordre. Le moyen le plus efficace et le plus sûr pour y parvenir est le Bitters de Hostetter. Il est vrai que le rhume est une maladie sérieuse, mais il est aussi vrai que le Bitters de Hostetter est le remède le plus efficace et le plus sûr pour y remédier.

Dédié hier soir, à l'âge de quarante huit ans, JEAN JULIEN FRAYCHINEAUD, ancien commerçant. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 5 heures de l'après-midi, au No. 225 rue Hospital, près Frieur.

De la part de sa famille.

Société de l'Association de Bienfaisance Mutuelle de Pélican.

Les officiers et les membres de cette Association sont par le présent invités de se rendre avec leur [illegible] mardi 9 août 1879, à 4 [illegible] P. M. à la salle 51 rue Bienville pour assister aux funérailles de leur frère JULIEN FRAYCHINEAUD, âgé de 48 ans, natif de France.

Par ordre:

A. L. TISSOT, Président.
H. MESSONNIER, Secrétaire. 9 août—1f

AVIS.

M. DOMINIQUE POCHELU est, à partir de ce jour, mon agent et fondé de pouvoir.

DOMINIQUE VENGEZ.

Nouvelle Orléans 9 août 1879.

9 août—6f.

PERDU

DANS le trajet de la rue des Magasins, 40 les rues Girod et Canal, DEUX ACTIONS du N. O. Insurance Co. La personne qui les aurait trouvées est prée de les rapporter au No 96 de la rue St-Louis. 9 août—1f

Nos propositions cachetées pour les privilèges et la location des buvettes, restaurants, jeux, etc., pour le Bois chez pêcher qui sera ouvert au Cabinet du Gouverneur pour la batterie A, Louisiana Field Artillery, le 16 MARCHE 24 août, seront reçues jusqu'à lundi le 11 août, à midi, par le soussigné.

CHAS FANNIER,
Chairman du comité d'arrangements.

8 août—3f

AVIS SPECIAL.

Sacs à vis. Sacs à vis.

20,000 sacs à vis neufs et de première extra, à vendre en lot, à la dernière venue des bateaux, par

WM. DILLON
107 rue Poydras.

Août—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nile-Orléans.—Nile Orléans, 6 août 1879.—Dans une réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie tenue le 29 juillet 1879, le bureau de [illegible] temps nominalement et après a été élu pour le [illegible] de l'année suivante: Messieurs

JEO. WILSON.	M. MELLINGER.
L. FORAGE.	A. WALZ.
M. POPOVICH.	T. AUFMKOLK.
R. SALOY.	WM. FAGAN.
M. ARANCAL.	M. SOBRODIER.
D. HUGHES.	J. SAMPOLA.
A. F. FIELAY.	A. HANEE.
THEO. L. RUGG.	R. M. MILLER.
GEO. AUER.	GEO. ELLIS.
F. SANCHO.	J. H. KENGE.
P. THORMAHLEN.	M. MANN.
F. R. SARRAZIN.	A. XIQUES.
	M. SEIBEL.

Et dans une réunion des Directeurs tenue le 5 du courant, M. ERNEST FRAUST a été élu Président, M. JOHN WILSON, vice-président, et M. P. M. SCHEMIDAU, Secrétaire.

P. M. SCHEMIDAU.

7août—1m. Secrétaire.

Bureau du Carondelet canal and navigation company.—Nouvelle-Orléans, 4 août 1879.—Il est résolu du bureau des directeurs de cette compagnie, tenue ce jour, qu'il [illegible] de payer à 50,000 piastres par dollar à [illegible] payable dès actionnaires en 4 heure ayant cours sur demande.

P. THÉRÈ Jr.
5août—10d Secrétaire.

Fébrifuge Indien du Dr Daléry.

VOICI l'heure d'employer ce précieux fébrifuge: qui a réussi tant de fois dans des cas de fièvres [illegible] Pertinaces [illegible] Nous ne [illegible] Rue St Louis, tient à la disposition des personnes qui [illegible] ce remède [illegible] certificats constatant les cures de fièvres [illegible] dont les patients souffraient depuis huit et [illegible] mois, et ayant résisté au sulf. de quinine.

Ce fébrifuge est délivré à la Nile-Orléans chez MM. A. CARROUCHE, 26 Chartres.
PAULGERIN & Frère, 61 Bienville.
FREDERICKSON & HARTE, 120 Canal.
G. R. FINLEY SON, 29 Magasins.
Principale pharmacie, coin Chartres et St-Philippe.

5août—1m

H. G. L. Hall & W. R. Montgomery
AVOCATS,
37 rue Carondelet, Nile-Orléans.

ONT des facilités spéciales pour collecter toutes réclamations des citoyens Français contre le gouvernement des E. U. Leurs propriétés prises et confisquées par les autorités des Etats-Unis pendant la dernière guerre.

5août—1m

POUR BORDEAUX.

Le steamer COLOMBO, capitaine Kendeon, partira pour Bordeaux le 9, SUR PAS du mois prochain. Prix du passage en cabinet, $75. Repas nourriture compris.

Il repartira de Bordeaux pour la Nouvelle-Orléans le 14 septembre.

Pour frets, s'adresser à J. B. CAMORS & Co., 61, rue Tchoupitoulas, ou à A. B. FRENCH & Co., rue de l'Union, 28.

Les expéditeurs feront bien d'ordonner l'arrivé de leurs marchandises par ce steamer de Bordeaux.

Les autres steamers suivront. 26 juil—14f.

Demande.

UNE bonne DOMESTIQUE d'un certain âge, trouverait à s'employer en s'adressant coin Cloud et Bourbon 71. (Pour le Bayou Lafourche) 7 août 2f.

On Demande

UNE MODISTE capable et expérimentée, à laquelle il sera donné le meilleur salaire; aussi, plusieurs apprenties trouveront à s'employer en s'adressant à

MME S. LIBERMAN,
4août—6f No. 200 rue du Canal.

E. HEBERT, Paris E. BILLARD N. Orléans

Agence Générale des Publications Périodiques de Paris.

HEBERT & CIE.,
LIBRAIRIE FRANÇAISE
59 Rue de Chartres, coin Bienville,—Nouvelle Orléans.

NOTA.—Le prix des abonnements est invariablement payable d'avance.

	Par an
Abeille Médicale	$5 00
Archives Générales de Médecine	8 00
Annales de Chimie et de Physique	12 00
Annales Ornithologiques	8 00
Annales de Porte et Chaussées	8 00
Annuaire Diplomatique	5 00
Archives de Physiologie	8 00
Art (l') Médical	6 00
Art (l') Dentaire	4 00
Article (l')	20 00
Bons Romans—Illustrés	8 00
Bibliothèque universelle et Revue Suisse	10 00
Bulletin de l'Académie de Médecine	8 00
Bulletin de Thérapeutique	7 50
Bulletin de la Société de Géographie	8 00
Chronique	4 00
Constitutionnel (le)	4 50
Correspondant (le)	7 50
Décorateur (le)	5 00
Dictionnaire Encyclopédique	5 00
Dictionnaire des Sciences Médicales	12 00
Enseignement Catholique	6 00
Epargne—avec gravures et plans	12 00
Epargne—sans gravures et plans	10 00
France Illust